



Appel de l'employeur

Par **Rachid78**, le **22/03/2022** à **15:01**

Bonjour,

Il y a 3 semaines j'ai reçu la bonne nouvelle d'avoir remporté la procédure au prud'homme contre mon ancien employeur

Leur avocat a décidé de faire appel de la décision du conseil des prud'hommes

Y'a t'il un risque pour eux si ils perdent à nouveau ? c'est à dire l'indemnité Peut elle augmenter en cas d'un nouvel échec ?

Merci

Par **morobar**, le **23/03/2022** à **08:50**

Bonjour,

Le tribunal ne peut accorder que ce qui est demandé par la ,partie qui gagne.

Donc en appel on peut effectivement perdre plus qu'en première instance, si les demandes n'avaient que partiellement prospéré.